



Mondercange, le 26 octobre 2020

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 30 octobre 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 30 octobre 2020 l'intervention suivante :



Sur la photo à gauche est représentée une camionnette qui donne l'apparence de faire partie du parc automobile de la commune, alors qu'elle en porte le logo. D'après notre connaissance, la commune n'organise pas avec ses effectifs un atelier de toiture. Il serait donc sans doute préjudiciable à la commune, si les activités de la camionnette en question et ses occupants lui étaient imputées. Pour cette raison, nous demandons au Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins peut confirmer que la camionnette figurant sur la photo n'a aucun lien avec l'administration communale ?
- si oui, quelles sont les raisons qui l'empêchent d'intervenir le plus vite possible auprès de son propriétaire pour faire enlever le logo communal ?

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK